

**SEANCE DU 14 AVRIL 2022  
PROCES-VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE **14 AVRIL À 19 HEURES 00**,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST RÉUNI,  
EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTENCE  
DE MONSIEUR REMY DICK, MAIRE

-----

**Nombre de conseillers : 33 - Présents : 24 - Votants : 30**

**Etaient présents :**

DICK Rémy, DERATTE Caroline, ANTOINE Marc, HOLSENBURGER Alexandre, NICOLAS Patrick, WATRIN Audrey, BERTON David, BERGANTZ Audrey, AUBERTIN Emeline, BECHIRI Camélia, CHELBI Amar, FERRIER Roland, BERGE Philippe, FRAULI Hervé, GHEZZI Florence, RAPP Alain, TOUATI Sophie, DI PRIZIO Tiffany, ETTER Jonathan, FUHRO Christel, MICHEL Stéphane, TARILLON Philippe, HYM Anne Marie, LOMBARDI Corinne,

**Etaient absents excusés :**

PINTERNAGEL Sonia ayant donné procuration à BERGANTZ Audrey  
WANECQ Patricia ayant donné procuration à DERATTE Caroline  
GUENZI Barbara ayant donné procuration à HOLSENBURGER Alexandre  
RIO Thierry ayant donné procuration à ANTOINE Marc  
BEY Michèle ayant donné procuration à TARILLON Philippe  
BAKA Seyyd-Mohamed ayant donné procuration à LOMBARDI Corinne  
GALFOUT Mourad ayant donné procuration à BERTON David

**Etaient absents :**

SCAFORTO Sandra  
SLESIK Virginie

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et remercie les membres du Conseil pour leur présence et leur réactivité. Ce Conseil exceptionnel s'explique suite à des discussions techniques notamment autour de l'attribution des lots de la Passerelle.

**Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil s'il y a des questions ou des commentaires relatifs au compte rendu de décisions. Aucune question n'est posée.

**N°32/2022 : MARCHÉ EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE CULTUREL LA  
PASSERELLE ET DU CENTRE SOCIAL LA MOISSON  
SIGNATURE DES LOTS 5, 6, 7, 8, 10, 11 et 12**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

La consultation pour les marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de la Passerelle et du Centre social a été lancée le 25 juillet 2021. A l'issue de celle-ci, 12 lots ont été attribués et 7 lots ont été déclarés infructueux.

Une nouvelle consultation, en procédure adaptée, a donc été lancée le 15 janvier 2022 pour relancer ces lots avec un retour des offres le 15 février 2022. Une phase de négociation s'en est suivie, la procédure le permettant.

En conséquence, l'analyse finale des offres a pu être réalisée après remise des contre-offres le 18 mars 2022.

La deuxième consultation comprenait 7 lots :

- Lot n°5 Etanchéité
- Lot n°6 Traitement des façades en bardage et ITE
- Lot n°7 Menuiseries extérieures alu, murs rideaux, occultations
- Lot n°8 Serrurerie
- Lot n°10 Menuiseries intérieures bois
- Lot n°11 Carrelage, faïence
- Lot n°12 Sols souples

A l'issue de la consultation, 19 dépôts ont été enregistrés dans le délai imparti.

Lors de sa séance du 24 mars 2022, les membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) se sont réunis afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après analyse et échanges, la CAO a décidé d'attribuer le lot :

- n°5 à l'entreprise **SMAC**, classée en première position lors de la présentation du rapport d'analyse des offres pour un montant de 555 000.00 € hors taxes.
- n°6 à l'entreprise **SMAC**, classée en première position lors de la présentation du rapport d'analyse des offres après négociations pour un montant de 935 000.00 € hors taxes.
- n°7 à l'entreprise **LEFEVRE**, classée en première position lors de la présentation du rapport d'analyse des offres pour un montant de 333 072.00 € hors taxes.
- n°8 à l'entreprise **LEFEVRE**, classée en première position lors de la présentation du rapport d'analyse des offres pour un montant de 251 736.00 € hors taxes (sans la Prestation Supplémentaire Eventuelle).
- n°10 à l'entreprise **EML INTERACTIVE**, classée en première position lors de la présentation du rapport d'analyse des offres pour un montant de 289 981.51 hors taxes.
- n°11 à l'entreprise **JB REVETEMENTS**, classée en première position lors de la présentation du rapport d'analyse des offres pour un montant de 105 000.00 € hors taxes.
- n°12 à l'entreprise **APIB**, classée en première position lors de la présentation du rapport d'analyse des offres pour un montant de 253 377.65 € hors taxes.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 25 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (LOMBARDI Corinne, BAKA Seyyd-Mohamed) et 3 VOIX CONTRE (Philippe TARILLON, Michèle BEY, Anne Marie HYM).**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant aux lots n°5, 6, 7, 8, 10, 11 et 12 avec les entreprises citées ci-dessus ainsi que tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **DISCUSSIONS :**

Dans une logique de transparence Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 24 mars 2022 afin qu'elle donne son avis sur l'attribution des différents lots.

Il y a ensuite eu un temps d'analyse des différentes offres puis un temps de négociation. La période inflationniste a permis à certains lots d'être revus à la hausse paradoxalement alors que certains lots ont été revus à la baisse. Monsieur le Maire rappelle le coût total du projet, après attribution des lots.

L'écart entre l'estimation de la phase officielle de l'avant-projet définitif arrêté il y a un an et la somme fixée aujourd'hui est d'1 372 737,48 €.

**Monsieur le Maire** précise que le lot ayant rencontré les négociations les plus difficiles est le lot 6.

**Monsieur TARILLON** fait part de son inquiétude quant à une possibilité de dépasser les chiffres annoncés.

Il souhaite également connaître la raison de l'arrêt du chantier qui perdure déjà une quinzaine de jours. Les sept lots sont décisifs sur l'ensemble du projet, le vote du groupe d'opposition sera donc en cohérence avec ses votes antérieurs relatifs au projet Passerelle. En conséquence, le groupe d'opposition est défavorable à ce projet, le vote sera négatif sur ce point.

**Monsieur ANTOINE** prend la parole afin de répondre aux questions de temporalité de chantiers. Il indique que la principale cause de l'arrêt du chantier est un problème de dévoiement de réseaux avec Orange et SFR.

**Monsieur le Maire** rappelle que les problèmes de délais étaient essentiellement liés aux chantiers sur lesquels les entreprises s'étaient déjà engagées, il y avait effectivement des délais minimums de réponse à tenir sans quoi, la municipalité aurait eu du mal à les joindre avant un certain temps, notamment pour le lot charpente et étanchéité.

**Monsieur TARILLON** demande le tableau du coût total du projet de la Passerelle.

---

## **N°33/2022 : FISCALITE DIRECTE LOCALE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux des impôts directs locaux.

Le produit fiscal résulte de l'application de ces taux aux bases nettes d'imposition, déterminées par la Direction Départementale des Finances Publiques. Elles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et métropolitaines réunies ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour la 3ème année consécutive, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires est gelé sur son niveau de 2019, soit 18.45%. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de fixer les taux dès 2023.

La présente délibération soumise à votre approbation se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Les éléments relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont transmis à titre informatif, afin d'assurer une parfaite lisibilité quant aux recettes fiscales attendues par la Ville en 2022.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2022 est estimé à 5 320 120 €, en tenant compte de bases d'imposition prévisionnelles établies par les services de la Ville. Il n'inclut pas les mesures correctives de la réforme fiscale (application du coefficient correcteur) ni les effets du lissage induits par la révision des locaux commerciaux de 2017.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

- **SE PRONONCE** sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2021, soit :

<b>Fiscalité directe locale Ville de Florange</b>	<b>Bases estimées 2022</b>	<b>Taux proposés 2022</b>	<b>Produit fiscal attendu 2022</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16 802 000	30.72 %	5 161 574
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	68 700	57.79 %	39 702
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (taux figé sur 2019)	644 144	18.45 %	118 844
		<b>TOTAL</b>	<b>5 320 120</b>

#### **DISCUSSION :**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée que lors du vote des budgets, il n'y a pas eu le traditionnel vote des taux d'imposition, qui est une obligation pour les collectivités. Concernant la ville de FLORANGE, le taux restera inchangé. Il est rappelé la suppression totale de la Dotation Globale de Fonctionnement.

**Monsieur TARILLON** ajoute que la délibération est cohérente avec les propos tenus lors du débat d'orientation budgétaire.

Il souligne l'impact très négatif de la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les collectivités, c'est une perte de plus d'un million d'euros pour FLORANGE en moins de dix ans. Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, elle est perçue depuis 2012 et souligne l'importance d'avoir une politique de logement.

**Monsieur le Maire** ajoute que la base fiscale à FLORANGE augmente d'une année à l'autre ce qui prouve le dynamisme de la ville depuis des années.

Il n'y a pas eu de question orale ni de question écrite à signaler.

**Monsieur le Maire** clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix-neuf heures trente minutes.

**Annexe :**

**Restructuration et extension du centre culturel la Passerelle et du centre social de la Moisson de Florange**

**Coût final de l'opération après attribution des lots**

LOTS ET INTITULES	Estimation APD avril 2021		OUVERTURE N°1 - OCTOBRE 2021		OUVERTURE N°2 - MARS 2022 RELANCE DES 7 LOTS INFRACTUEUX		ECART OUV 1 / RELANCE OUV 2	COUT FINAL ATTRIBUTION - AVRIL 2022		ECART ESTIMATION / ATTRIBUTION
	ENTREPRISES	TOTAL EN H.T	ENTREPRISES	TOTAL EN H.T	ENTREPRISES	TOTAL EN H.T		ENTREPRISES	TOTAL EN H.T	
LOT 01	Désamiantage	40 000,00 €	REVLIS	16 920,00 €				REVLIS	16 920,00 €	- 23 080,00 €
LOT 02	Terrassement, VRD	240 000,00 €	ALTECO	211 285,72 €				ALTECO	211 285,72 €	- 28 714,28 €
LOT 03	Gros œuvre	1 140 000,00 €	WZ CONSTRUCTIONS	1 872 533,96 €	HLC	1 498 592,04 €	- 373 941,92 €	HLC	1 498 592,04 €	388 892,04 €
LOT 04	Charpente métallique	690 000,00 €	ATELIERS BOIS	553 747,00 €				ATELIERS BOIS	553 747,00 €	- 136 253,00 €
LOT 05	Éanchéité	470 000,00 €	BST	513 603,83 €	SMAC	555 000,00 €	41 396,17 €	SMAC	555 000,00 €	85 000,00 €
LOT 06	Traitement des façades en bardage et ITE	795 000,00 €	SOPREMA	1 187 419,43 €	SMAC	935 000,00 €	252 419,43 €	SMAC	935 000,00 €	140 000,00 €
LOT 07	Menuiseries extérieures alu, murs rideaux, occultations	310 000,00 €	SOFIB	833 214,00 €	LEFEVRE	333 072,00 €	500 142,00 €	LEFEVRE	333 072,00 €	23 072,00 €
LOT 08	Serrurerie	140 000,00 €	SERRURERIE MOSELLANE	249 603,00 €	LEFEVRE	251 736,00 €	2 133,00 €	LEFEVRE	251 736,00 €	111 736,00 €
LOT 09	Plâtrerie, faux-plafonds	510 000,00 €	TECHNI PLAFOND	536 545,00 €				TECHNI PLAFOND	536 545,00 €	26 545,00 €
LOT 10	Menuiseries intérieures bois	220 000,00 €	LES MENUISERIES REUNIES	424 031,41 €	EML INTERACTIVE	289 981,51 €	134 049,90 €	EML INTERACTIVE	289 981,51 €	69 981,51 €
LOT 11	Carrélage, faïence	100 000,00 €	MASO	142 000,00 €	JB REVETEMENT	105 000,00 €	37 000,00 €	JB REVETEMENT	105 000,00 €	5 000,00 €
LOT 12	Sois souples	190 000,00 €	GUINAMIC ET CIE	312 091,05 €	APIB	253 377,65 €	58 713,40 €	APIB	253 377,65 €	63 377,65 €
LOT 13	Peintures intérieures, nettoyage	150 000,00 €	BRUNORI	107 926,70 €				BRUNORI	107 926,70 €	- 42 073,30 €
LOT 14	Électricité	700 000,00 €	EIFFAGE	786 919,43 €				EIFFAGE	786 919,43 €	86 919,43 €
LOT 15	CVC, sanitaire	890 000,00 €	SPIE	899 000,00 €				SPIE	899 000,00 €	9 000,00 €
LOT 16	Ascenseur	100 000,00 €	TK ELEVATOR	85 830,00 €				TK ELEVATOR	85 830,00 €	- 14 170,00 €
LOT 17	Serrurerie, mécanique, tentures	256 155,00 €	SN LEBLANC	228 730,00 €				SN LEBLANC	228 730,00 €	- 27 425,00 €
LOT 18	Éclairage scénique, électroacoustique, audiovisuel	504 790,00 €	MPM EQUIPEMENTS	483 321,00 €				MPM EQUIPEMENTS	483 321,00 €	- 21 469,00 €
LOT 19	Gradins télescopiques, fauteuils	315 790,00 €	HUGON	328 963,50 €				HUGON	328 963,50 €	13 173,50 €
		<b>7 761 735,00 €</b>		<b>9 773 685,03 €</b>			<b>- 1 312 737,48 €</b>		<b>8 460 947,55 €</b>	<b>699 212,55 €</b>